

Lettre circulaire N° 06/20 /C/MINESEC/SG/DOVAS/SDSAPPS/CSSSHP du 12 MARS 2020  
relative à la prévention de l'épidémie du CORONAVIRUS (COVID-19) en milieu scolaire

*Le Ministre*

A

Mesdames et Messieurs :

- Les Délégués Régionaux
- Les Délégués Départementaux
- Les Chefs d'établissement scolaire

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie du **CORONAVIRUS (COVID-19)** dans les établissements d'enseignement secondaire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir respecter les mesures suivantes visant à sensibiliser la population (élèves, personnels éducatifs) :

- se laver régulièrement les mains à l'eau propre coulante et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique;
- se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir ou utiliser le pli du coude quand on tousse ou éternue;
- veiller à ce que les vendeuses des cantines scolaires puissent bien cuire la viande et tous les autres aliments avant de les faire consommer par les élèves;
- éviter tout contact étroit avec une personne présentant des symptômes de la grippe;
- accroître systématiquement la surveillance des signes cliniques de l'épidémie ou référer tout cas suspecté à l'infirmerie scolaire ou à l'inspection médico-scolaire ;
- ne pas entrer en contact étroit avec des animaux sauvages ou d'élevage.

Aussi, les chefs d'établissement, les enseignants, les conseillers d'orientation sont-ils invités à relayer les mesures ci-dessus aux élèves et à les afficher aux babillards afin d'en assurer une large diffusion.

Pour d'amples informations, bien vouloir consulter les liens ci-dessous :

1. <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports/>
2. <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/index.htm/>

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

